



ASSOCIATIONS CHATEAURENARDAISES ELIGIBLES A L'AIDE A LA LOCATION

ASSOCIATION	DATE D'UTILISATION	MOTIF	LIEU	MONTANT PAYE (hors forfait technique)	JOURS OCCUPATION	DATE DE DEMANDE REMBOURSEMENT	MONTANT REMBOURSEMENT	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT		PARTICIPATION PAYANTE
								2023	2024	
MJC *	29/02/2024	Animation théâtre danse	PECOUT	64,00 €	1	01/03/2024	32,00 €		X	NON
ASSOCIATION SAINT ELOI	02/02/2024	Soirée galette des Rois	ETOILE	64,00 €	1	11/06/2024	64,00 €		X	NON
ROBY AND CO	30/05/2024	Conférence cancer pédiatrique	PECOUT	64,00 €	1	03/07/2024	64,00 €		X	NON
LOS DEL PATIO SEVILLANAS	01/06/2023	Gala de fin d'année	ETOILE	64,00 €	1	14/06/2024	64,00 €		X	NON
MJC	08/06/2024	Audition théâtre	PECOUT	64,00 €	1	24/06/2024	64,00 €		X	NON
MJC	22/06/2024	MJC en fête	ETOILE	64,00 €	1	24/06/2024	64,00 €		X	NON
COMPAGNIE VARIATIONS	05,06,12,14 juin 2024	Spectacle fin d'année	PECOUT	446,00 €	4	12/07/2024	446,00 €		X	NON
ROBY AND CO	06/10/2024	Concert Mountain men	ETOILE	425,00 €	1	15/10/2024	212,50 €		X	OUI
QUARTIER DES ARENES	21/09/2024 26/10/2024	Conférences	PECOUT	128,00 €	2	28/10/2024	128,00 €		X	NON
QUARTIER DES ARENES	23/03/2024 04/05/2024	Conférences	PECOUT	128,00 €	2	29/10/2024	128,00 €		X	NON
TOTAL							1266,50 €			

2023 et 2024

Les aides à la location des salles de l'Espace Culturel et Festif seront limitées :

- aux associations de Châteaurenard qui en feront la demande pour l'organisation d'une manifestation sans participation financière hors salon, foire et marché (hors forfait technique) dans la limite de 600 euros et de 5 dates par an.
- aux associations de Châteaurenard qui en feront la demande pour l'organisation d'une manifestation avec participation financière dans la limite de 50% du coût de réservation (hors forfait technique) dans la limite de 600 euros et de 5 dates par an.

* **POUR REGULARISATION** . Lors de la commission du mois de juin 2024, ce dossier a été étudié avec la mention "participation payante". Il s'agissait d'une manifestation non payante. Seulement 32,00 € ont été remboursés à l'association au lieu de 64 €. Il s'agirait d'effectuer un complément de 32,00 euros.